



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal  
de la Ville de Malartic du vendredi, 15 septembre 2017, tenue au  
901, rue Royale, à Malartic, à 12 h 12.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la  
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation  
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont également présents :

Me Gérald Laprise, directeur général  
Me Kathy Gauthier, greffière  
M. Vincent Godbout, ing. Chargé de projet, Norinfra inc.  
M. Mathieu Boily-Tremblay, ing. Jr Chargé de projet, CML  
entrepreneur général inc.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,  
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2017-09-318**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Réfection de la voirie 2017;
- 3.0.- Période de questions;
- 4.0 Levée de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

RÉSOLUTION  
No de résolution  
2017-09-319

2.0.- Réfection de la voirie 2017

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2017-02 – Services professionnels en ingénierie – Surveillance des travaux pour la réfection de la voirie 2017, le contrat de services professionnels a été accordé à la firme d'ingénierie Norinfra inc.;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2017-03 – Réfection de la voirie 2017, le contrat a été adjugé à CML entrepreneur général inc.;

CONSIDÉRANT QUE des problématiques ont été rencontrées au niveau des conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux sur l'avenue des Bois faisant en sorte que les travaux ne peuvent se poursuivre à moins de changements majeurs dans les travaux prévus initialement aux plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées également dans les plans et devis prévus à l'appel d'offres mentionné ci-dessus concernant l'avenue Centrale Nord;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 887 autorisant des travaux de construction pour la réfection de la voirie 2017 et décrétant une dépense n'excédant pas 2 000 000 \$* a été adopté le 11 avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement numéro 887* prévoyait seulement des travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE des modifications urgentes doivent être effectuées au regard du renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur l'avenue des Bois;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie Norinfra inc., représentée par l'ingénieur Vincent Godbout, recommande d'apporter des corrections aux rues susmentionnées;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DAUTORISER les modifications proposées à l'appel d'offres 2017-03 - Réfection de la voirie 2017, sous réserve de l'approbation du gestionnaire de projet Guy Faucher, ingénieur et du Service du greffe et du Service de la trésorerie;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les avenants soumis, s'il y a lieu;

Adoptée.

3.0.- Période de questions

Nil.

RÉSOLUTION  
2017-09-320

4.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 08,



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

**MARTIN FERRON**  
MAIRE

**Me KATHY GAUTHIER**  
GREFFIÈRE